



**N°24**  
**10/10/2018**



**Animateur filière**  
**Jean-Michel LHOPE**  
ACPEL  
[acpel@orange.fr](mailto:acpel@orange.fr)

**Animateurs délégués**

Poireau : Sylvie SICAIRE - CA 16  
[sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr](mailto:sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr)

Céleri et carotte :  
Benoit VOELTZEL - CA 17  
[benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr](mailto:benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr)

Tomates abris froids :  
Geoffrey MONNET - CA 86  
[Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr](mailto:Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET,  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Maraîchage / Edition Nord NA  
N°X du JJ/MM/2018 »*



**Edition Nord Nouvelle-Aquitaine**  
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur **Formulaire d'abonnement au BSV**

## Ce qu'il faut retenir

### Poireaux

- **Teigne** : le vol semble terminé, sauf sur un site en Charente (faibles dégâts observés).
- **Mouche mineuse** : l'activité de la mouche mineuse est confirmée sur toutes les zones de suivi. Les larves seront visibles dans les prochaines semaines (premières observations en Charente).
- **Rouille** : dégâts faibles à modérés sur deux sites dans le Limousin.
- **Thrips** : des sites en Charente présentent encore des dégâts assez importants. Des adultes sont encore visibles.

### Carotte et céleri-rave

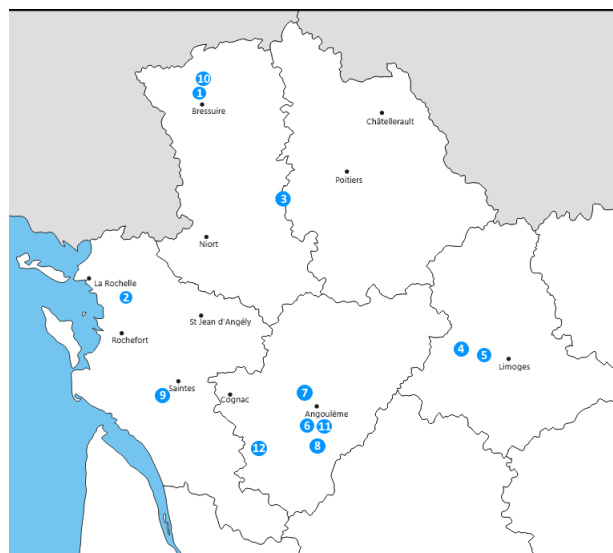
- **Mouche de la carotte** : le troisième vol semble se terminer, sauf pour un site de carottes en Charente. Pas de dégât pour les parcelles de carottes déjà arrachées.
- **Septoriose** : le risque est encore présent, mais uniquement pour les parcelles qui n'ont pas atteint le calibre et qui seront arrachées plus tardivement.
- **Abeilles : protégeons-les !**



# Poireau

L'ensemble du réseau d'observateurs est en place.

Les observations porteront principalement sur la teigne et la mineuse du poireau. D'autres suivis ponctuels sur rouille et thrips viendront compléter ces notations.



**Salissement en cultures de poireau**  
(Crédit Photo : S. SICAIRES - CDA16)

En Charente, sur les premières implantations de fin juin, les poireaux sont avancés en grosseur, alors que sur celles de juillet, ils sont moins avancés.

Globalement, les parcelles ont souffert d'un enherbement conséquent, qui a pu nécessiter des passages à la main.

Les implantations ne présentent pas ou peu de maladies.

## • Teigne (*Acrolepiosis assectella*)

### Observations du réseau

Site	Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges deltas)														
	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
1	0	0	0	32	44	9		4	31		5	8	1	0	
2		8				1	0								
3				0	0	0	0			0	1	6	1	0	0
4					0			0	0	0	0	0	0	0	
5					0			0	0	0	0	0	0	0	
6					0	0	0	0							
9										0			0	0	0
11										2	1	0	0	0	0
12											0			3	1

Cette semaine, de faibles captures de teignes ont été repérées sur un site en Charente. Les dégâts restent limités (36% des poireaux sont touchés, avec une faible intensité).

Ailleurs, les trois autres sites n'ont pas piégé.

**Évaluation du risque :** les captures sont nulles, sauf sur un site en Charente qui présente de faibles dégâts de teigne.

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

### Observations du réseau

Site	Piqûres de nutrition Mouches Mineuses sur ciboulette : Nombre de pieds touchés (%) par semaine											
	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
3								0	0	30	40	100
4		0			0	0	0	0	0	0	60	
5		0			0	0	0	0	0	0	70	
6		0	0	0	0							0
7	0	0	0	0		15	15	15	15	15		10
8					0	0	15	15		70	45	30
9							0	30		30	0	45
10								0		15		
11							0	0	0	0	0	0
12								0			30	45



**Mouche mineuse et piqûres de nutrition sur feuilles de poireau**  
(Crédit Photo : S. MENARD – ACPEL)

L'activité de la mouche mineuse est en augmentation depuis quelques semaines et se confirme sur les 5 départements (16, 17, 79, 86 et 87). En effet, les piqûres de nutrition causées par l'adulte sur ciboulette sont observées sur plus de 70% des sites de suivi.

Quelques piqûres de nutrition sont également observées sur poireaux, notamment en Charente et dans le Limousin (relevés sur d'autres parcelles).

Pour l'instant, seul un site en Charente (site n°12) signale des larves (8% des poireaux touchés).

Il est important de noter que les piqûres de nutrition sont causées par la mouche adulte et précèdent la ponte. Il s'écoule environ un mois et demi à deux mois entre l'observation des piqûres et la présence des pupes, provoquant la dépréciation du poireau à l'intérieur des fûts.

**Évaluation du risque :** l'activité de la mouche est confirmée sur l'ensemble des départements. Le risque de pontes est maintenant bien présent et les premières larves sont susceptibles d'apparaître ces prochaines semaines (premières observations sur un site en Charente).

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

### Observations du réseau

Depuis une semaine, on observe des dégâts faibles à modérés en fréquence (10 à 25% des poireaux touchés) et en intensité (1 à plus de 5% de la surface foliaire touchée) sur deux sites dans le Limousin. Sur les trois autres sites suivis, on ne remarque pas de symptôme.

**Évaluation du risque :** les conditions humides sont favorables à l'extension de cette maladie. Repérer les premières pustules. Risque à nuancer en fonction de la sensibilité des variétés.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

### Observations du réseau

En Charente, sur les premières implantations de fin juin, le feuillage est très marqué par les attaques passées de thrips et des individus sont encore visibles. Les poireaux implantés en juillet présentent moins de piqûres de thrips.

Sur trois sites suivis en Charente et dans le Limousin, seul un site en Charente signale encore des symptômes assez importants.



**Dégâts et thrips sur poireau**  
(Crédit Photo : S. SICAIRE – CDA16)

**Évaluation du risque :** les dégâts restent importants en Charente. La pression devrait diminuer avec les pluies et les baisses de températures.

# Carotte et céleri-rave

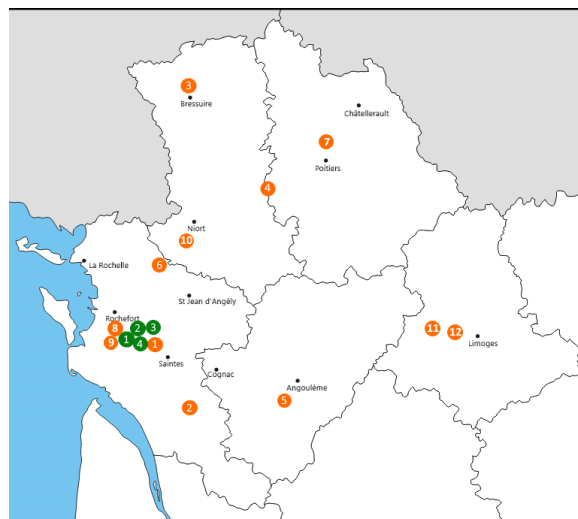
## • Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

### Observations du réseau

En cultures de carottes, pour les parcelles qui ne sont pas encore arrachées, les captures sont nulles à faibles, sauf pour un site en Charente (site n° 5) qui présente un niveau de population supérieur au seuil indicatif de risque. Toutefois si la parcelle est prévue d'être arrachée d'ici 3 semaines, le risque est faible puisque la larve n'aura pas le temps de provoquer de dégâts significatifs (délai d'environ un mois entre la ponte et les premiers dégâts).

En cultures de céleris-raves, le troisième vol semble se terminer.



Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																																														
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41																				
<b>Carotte</b>	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	2					0	0	1	3	2	15	2	1	4	3	1	1	2	4	4	8	22	9	9	15	X																					
	3									0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	X					
	4											0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0																		
	5												1	3	3	2	0	4	1	0	0	35		10																			10				
	6														0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1				
	7															0	0																														
	8															0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	1																		
	9																	2	2	0	0		1		25	0	3	0																			
	10																	0	0		0	0	0			0		0																			
	11																	0			0	1	0	0	0	0	0	0	0																		
	12																	0			0	0	0	0	2	2	0																				
<b>Céleri</b>	1						0	2	2	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	3	0																				
	2						0	3	1	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1	3	1	2	0	0	0																				
	3						0	1	1	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0																			
	4						0	3	2	1	0	1	1	2	0	0	2	1	0	0		1		0	3	1	1																				

X : suivi arrêté, car la parcelle est récoltée.

### Evaluation du risque

En cultures de carottes et de céleris-raves, le vol d'automne semble se terminer, sauf pour un site de carottes en Charente, pour lequel le seuil de risque est dépassé.

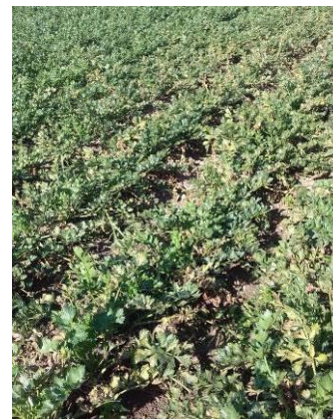
Pour les parcelles de carottes déjà arrachées, on ne note pas de galeries visibles.

- **Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)**

### Observations du réseau

Depuis près d'une semaine, on observe des dégâts de septoriose sur feuillage (intensité variable de 5 à 60% du feuillage touché), sur des parcelles irriguées par aspersion en Charente-Maritime (parcelles de suivi et autres). Toutefois, ces dégâts tardifs sont peu pénalisants pour la culture, à partir du moment où le calibre des raves est déjà atteint.

C'est actuellement que les raves grossissent, il est donc important de repérer les apparitions de foyers, car ce champignon peut avoir un fort impact sur le calibre des raves.



**Dégâts de septoriose sur céleri-rave**  
(Crédit Photo : D. BOUVARD – ACPEL)

Des données météo des secteurs de Trizay (17), d'Agressais (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL Septocel (sur Inoki®). Pour des plantations du 15 avril, les cycles du champignon au 10 octobre, sont :

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
<b>Trizay (17)</b>	7	Pour le cycle 7, sorties de taches prévues du 10 au 28 octobre
<b>Mansle (16)</b>	7	Pour le cycle 6, sorties de taches prévues du 8 au 12 octobre Pour le cycle 7, sorties de taches prévues du 25 au 30 octobre
<b>Agressais (86)</b>	9	Pour le cycle 8, sorties de taches prévues du 27 septembre au 12 octobre Pour le cycle 9, sorties de taches prévues du 21 au 30 octobre

**Évaluation du risque :** le risque est présent, mais uniquement pour les parcelles qui n'ont pas atteint le calibre et qui seront arrachées plus tardivement.

# Notes nationales et informations

## • Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les  
Respectez la réglementation « abeilles »  
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

[http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/025\\_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2017/Notes\\_techniques/plaquette\\_abeilles\\_butinent\\_2010.pdf](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf)

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

[http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note\\_nationale\\_abeilles\\_et\\_pollinisateurs\\_2018\\_v12\\_def\\_cle817a9c.pdf](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :**

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....  
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).  
.....

.....  
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".  
.....